

COUPE DE LA MIRABELLE

RÈGLEMENT

1/ PRESENTATION

La "Coupe de la Mirabelle" est une compétition de course d'orientation pédestre, à étapes, organisée par les comités départementaux de course d'orientation CDCO 54 et CDCO 57.

Chaque course d'orientation comptant pour la "Coupe de la Mirabelle" est organisée par un club de Meurthe-et-Moselle ou de Moselle, par le comité départemental de Meurthe-et-Moselle ou par le comité départemental de Moselle.

Le calendrier est publié en début d'année (voir sites internet). Il reste cependant susceptible d'évolution notamment au regard de l'obtention des autorisations administratives.

Les épreuves de course d'orientation organisées, se conforment au règlement des compétitions de la FFCO, au règlement sportif de la LGECO et au présent règlement.

2/ OBJECTIFS

- Favoriser l'organisation de courses de proximité
- Favoriser la participation du plus grand nombre
- Établir un classement sportif des coureurs
- Harmoniser l'organisation des courses entre les départements en veillant à accueillir tous les publics

3/ INSCRIPTIONS

Les inscriptions sur les différents circuits sont libres, mais les responsables de clubs et les organisateurs doivent conseiller sur le choix en fonction du niveau du coureur.

4/ REGLES DE CLASSEMENT

Pour être classé à la "Coupe de la Mirabelle" à l'issue de la saison et pour concourir au « trophée de la Mirabelle » (voir §6), il faut réunir les conditions suivantes :

1. Être licencié «compétition» dans un club affilié à la FFCO des départements 54 et 57.

Les autres licenciés FFCO (licenciés « loisirs-santé », licenciés « dirigeant », licenciés « compétition » hors 54 et 57), les licenciés étrangers et les non-licenciés ne participent pas à la « coupe de la Mirabelle ».

Les licenciés étrangers et les non-licenciés s'acquittant d'un titre de participation (pass découverte, pass compétition) et les licenciés « compétition » hors 54 et 57, peuvent participer aux courses servant de support à la coupe de la Mirabelle, conformément aux règlements de la FFCO.

2. Avoir effectué son circuit non accompagné.

3. Avoir couru au moins 2 courses dans chacun des départements.

5/ CIRCUITS ET CALCUL DES POINTS

La Coupe Mirabelle comprend 10 catégories : H/D10 - H/D12 - H/D14 - H/D16 - H/D18 et +

Afin de déterminer un classement individuel par catégorie, chaque manche de la coupe rapporte un nombre de points dépendant du circuit et du classement du participant, de manière dégressive à partir du 1er du circuit (1 point par place).

La place dans le classement ne tient compte que des participants à la coupe de la Mirabelle. Les coureurs ne participant pas à la coupe de la Mirabelle ne sont pas pris en compte dans le classement servant au calcul des points.

En cas de PM ou d'abandon le coureur marquera 1 point.

Le vainqueur de la coupe est celui dont le cumul des points est le plus élevé après la dernière course du calendrier.

Le cumul de points est réalisé sur les 6 meilleures courses du participant.

Un participant n'ayant couru que 4 ou 5 courses est également classé.

La **Coupe de la Mirabelle** comprend les courses départementales CN et non CN. Les caractéristiques des circuits sont récapitulées dans les tableaux ci-après.

	LD	MD ou NUIT	Points du 1^{er}	SPRINT	Points du 1^{er}
Violet	8 – 12 KE*	4 – 6 KE	100		
Violet court (conseillé si CN)	3 – 5 KE	2 – 3 KE	80		
Orange (obligatoire si CN)	5 – 8 KE	3 – 4 KE	80	2,5 – 3,5 Km DR**	100
Jaune	4 – 5 KE	2 – 4 KE	70	1,5 – 2,5 Km DR	80
Bleu	3 – 4 KE	2 – 3 KE	60		
Vert	2 – 3 KE	2 – 2,5 KE	50	1 – 1,5 Km DR	60

SCORE	Distances	Points du 1er
H/D14 et +	/	100
H/D10-12	/	60

*KE = Km effort

**DR = distance réelle du circuit (par le meilleur choix d'itinéraire)

En complément des circuits présentés ci-dessus, l'organisateur peut proposer d'autres circuits.

Les circuits supplémentaires ne comptent pas pour la "Coupe de la Mirabelle" sauf dans le cas du sprint où le circuit orange peut être dédoublé (orange H et orange D) pour limiter les temps d'attente au départ. Dans ce cas les deux circuits orange compteront pour la "Coupe de la Mirabelle".

6/ TROPHEE DE LA MIRABELLE

Chaque participation à une course inscrite au calendrier de la coupe de la Mirabelle permet d'obtenir 1 point.

A l'issue de la saison, le participant ayant obtenu le nombre le plus élevé de points reçoit le trophée de la Mirabelle.

En cas d'égalité de points entre plusieurs coureurs, le trophée est attribué au plus jeune de ces coureurs.

7/ TARIFS

Les frais d'inscriptions aux courses sont ceux figurant sur les annonces de courses.

8/ CONTACTS POUR 2022

Pour le 54 : Philippe Pogu p.pogu@free.fr

Pour le 57 : Régine Mouchette cd.moselle@ffcorientation.fr

oOoOoOo